

LES DRONES MILITAIRES, PORTE D'ENTRÉE DE LA PUISSANCE TURQUE EN AFRIQUE

Charles JOSEPH

Assistant de recherche à l'IRSEM (2021-2022)

RÉSUMÉ

À partir des révolutions des Printemps arabes (17 décembre 2010), la Turquie de Recep Tayyip Erdogan profite de l'instabilité qu'elles engendrent dans le monde arabo-musulman pour retrouver et conduire à nouveau une stratégie néo-impérialiste fondée sur la diffusion d'une influence politique à l'étranger et l'appropriation économique de parts de marché. Cette ambition repose sur une combinaison de moyens diplomatiques, économiques et militaires. À cet effet, le continent africain est un exemple des plus représentatifs en tant que sphère d'influence de premier ordre au regard de l'exercice d'une « diplomatie du drone » commencé depuis près d'une décennie. En mobilisant à la fois des instruments de *soft power* et de *hard power*, la Turquie s'insère dans une recherche de *leadership* et souhaite de *facto* s'affirmer au sein de la compétition de puissances à l'œuvre en Afrique.

SOMMAIRE

Introduction	2
La stratégie d'exportation de la Turquie : en théorie contrainte, en pratique sans limite	3
Le drone militaire, un vecteur d'entrisme multiforme	8
Conclusion	12

INTRODUCTION

Longtemps monopole des industries de défense américaines et israéliennes¹, le marché du drone militaire se développe de manière continue² et son expansion s'est accélérée au point de s'élargir à de nouveaux acteurs étatiques comme la Chine, les Émirats arabes unis (EAU), l'Iran et la Turquie³. Cette dernière a pris toute la mesure de l'importance du développement, de l'usage et de la vente des systèmes inhabités pour sa sécurité nationale et ses ambitions géostratégiques. De nombreux exemples montrent cette progression turque. Durant la seconde guerre du Haut-Karabagh (27 septembre-10 novembre 2020), l'armée azerbaïdjanaise a remporté une victoire territoriale significative face aux forces arméniennes grâce, en partie, au déploiement de drones qui ont permis de se soustraire aux défenses antiaériennes et aux systèmes de guerre électronique adverses⁴. En effet, le régime d'Ilham Aliyev doit sa reconquête de territoires, notamment d'une partie de l'enclave séparatiste, aux drones armés de fabrication turque. Plus récemment, le conflit russo-ukrainien (en cours depuis le 24 février 2022) a mis en exergue l'utilisation, médiatisée, par les militaires ukrainiens des drones de combat turcs de classe III⁵ Bayraktar TB2 contre les équipements militaires russes, au point d'être un système d'armement central ayant prouvé son efficacité opérationnelle sur le terrain⁶. Ainsi les drones sont-ils pour Ankara un moyen de servir ses intérêts géopolitiques, idéologiques et économiques mais aussi de renforcer sa capacité militaire et sécuritaire. À ce titre, il propose à l'export des appareils rustiques et opérationnels tout en étant bien moins coûteux⁷ que les modèles américains ou israéliens. En effet, un Bayraktar TB2 est exporté pour moins d'un million de dollars l'unité⁸, soit environ quatre fois moins cher qu'un drone militaire de construction américaine aux caractéristiques quasiment équivalentes comme le General Atomics MQ-1 Predator^{9,10}.

Les drones prolifèrent, profitant de la surmédiatisation de leur efficacité et du calcul coût-bénéfice avantageux. Conséquence directe, la demande en drones exprimée par les belligérants progresse considérablement lors des conflits contemporains¹¹. Technologie à la

1. Philippe Gros, « Les drones armés israéliens : capacités, bilan de leur emploi et perspectives », Fondation pour la recherche stratégique, décembre 2013.

2. *Évolution du marché des drones en Afrique (dans la défense et la sécurité uniquement)*, Étude prospective et stratégique n°2018-02, Ventura Associates France et Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), mai 2019.

3. Laure Colin, « Quelles tendances sur le marché des drones militaires », *Polytechnique Insights*, 11 octobre 2022.

4. « Une guerre des drones ? Analyse du conflit au Haut-Karabagh », *Le Collimateur*, IRSEM, 20 octobre 2020.

5. Les drones de classe III pèsent plus de six cents kilogrammes, possèdent une autonomie pouvant dépasser vingt-quatre heures, ont la capacité de voler à plus de trois cents kilomètres par heure ; leur décollage et leur atterrissage nécessitent une piste.

6. Il s'agit de la notion de « combat proven », à savoir la capacité d'un aéronef à avoir prouvé sa fiabilité en combat réel.

7. Cholpon Orozobekova et Marc Finaud, [Regulating and Limiting the Proliferation of Armed Drones: Norms and Challenges](#), Geneva Centre for Security Policy, août 2020.

8. Thomas Burgel, « [Le drone Bayraktar TB2, héros turc de la guerre en Ukraine](#) », *Korii*, 21 mars 2022.

9. D'un coût unitaire d'environ 4 millions de dollars, le MQ-1 Predator possède une vitesse maximale identique à celle du TB2 (222 km/h), un poids légèrement inférieur (513 kg vs. 650 kg pour le TB2), et un temps d'autonomie en vol plus faible (14 heures vs. 27 heures pour le TB2).

10. Voir https://armedforces.eu/compare/drones_Bayraktar_TB2_vs_General_Atomics_MQ-1_Predator.

11. Le marché des drones militaires a représenté, au cours de la décennie 2010-2020, près de quarante milliards de dollars et selon les prévisions de Ventura Associates pour la décennie 2020-2030, il devrait représenter plus de cent milliards de dollars, soit plus du double.

fois recherchée par les groupes armés non étatiques et par les forces armées gouvernementales, l'Afrique constitue un marché embryonnaire et un nouveau champ d'expérimentation dronique. La Turquie l'a parfaitement assimilé et est engagée dans une « diplomatie du drone » en Afrique au service de sa stratégie de puissance¹².

En Afrique, la Turquie poursuit tout d'abord une stratégie exportatrice tous azimuts fondée sur un modèle particulièrement compétitif, faisant fi des traités internationaux régissant le commerce des armes. Plus globalement, le marché des drones militaires est pour la Turquie un moyen d'influence aussi bien géostratégique que géoéconomique.

LA STRATÉGIE D'EXPORTATION DE LA TURQUIE : EN THÉORIE CONTRAINTE, EN PRATIQUE SANS LIMITE

La compétitivité du modèle turc : réel succès ou réussite surestimée ?

Bien que l'expansionnisme militaire d'Ankara soit en principe bridé par ses engagements internationaux¹³, son modèle dronique est quant à lui vanté pour le rapport qualité-prix et surtout l'absence d'obstacles à l'export de ses aéronefs.

En effet, la Turquie a fait le choix d'exporter des drones militaires en Afrique tout en étant flexible quant à la nature de l'acheteur étatique. Cette orientation fait d'elle un compétiteur stratégique important sur le continent et la place en position dominante sur le marché dronique africain, où elle est à présent le troisième exportateur mondial de drones derrière la Chine et les États-Unis¹⁴. En 2021, les systèmes aériens sans pilote ont représenté la part la plus significative d'équipements militaires vendus à l'étranger par ses industries de défense, à hauteur de trois milliards de dollars alors même que le projet dronique turc est en réalité récent¹⁵. Celui-ci s'est développé à la suite du refus émis par le Congrès des États-Unis en 2016 d'exporter à la Turquie des drones MQ-9 Reaper¹⁶. En effet, cette dernière souhaitait initialement les acquérir dans l'optique d'annihiler la menace kurde présente à ses frontières et à l'intérieur de son territoire¹⁷. Pour répondre à cette menace et à l'urgence de ses besoins, le complexe militaro-industriel turc s'est engagé dans le développement de drones militaires locaux, entraînant par ricochet l'émergence d'une industrie compétitive et d'une grande réactivité face aux objectifs militaires du gouvernement. L'industrie turque est composée de plusieurs entreprises productrices de drones sur son

12. « [Lomé cède à son tour au charme des drones d'attaque turcs TB2](#) », *Africa Intelligence*, 8 juillet 2022.

13. De manière non exhaustive, la Turquie a adhéré aux conventions de Genève (1949), aux conventions de La Haye (1899 et 1907) ou encore à la Convention sur certaines armes classiques (CAC, 1980). Elle est également signataire du Traité sur le commerce des armes (TCA, 2013).

14. « [Éthiopie : la Turquie a-t-elle fourni des drones ?](#) », RFI, 18 octobre 2021.

15. AFP, « La Turquie exhibe ses drones de combat en Azerbaïdjan », *Challenges*, 27 mai 2022.

16. Cholpon Orozobekova et Marc Finaud, *Regulating and Limiting the Proliferation of Armed Drones*, *op. cit.*

17. Michael Horowitz, Joshua A. Schwartz, Matthew Fuhrmann, « Who's Prone to Drone ? A Global Time-Series Analysis of Armed Uninhabited Aerial Vehicle Proliferation », *Conflict Management and Peace Science*, 39 (2), 2022, p. 119-142.

territoire, pour n'en citer que les principales¹⁸ : Baykar¹⁹, STM²⁰, TAI²¹ ou encore Vestel²². L'exemple le plus médiatique parmi ses productions est l'appareil Bayraktar TB2, qui a démontré à de nombreuses reprises des capacités et succès opérationnels bien au-delà des frontières turques et dans le cadre de conflits, notamment en Libye, en Syrie, en Ukraine ou encore en Azerbaïdjan²³.

Pourtant, les velléités exportatrices turques sont *a priori* autolimitées en raison des régimes multilatéraux de contrôle des exportations. En 1997, la Turquie a adhéré au Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR, 16 avril 1987)²⁴, certes informel mais destiné à contrôler les exportations de missiles et de systèmes²⁵ pouvant servir de vecteurs aux armes de destruction massive. La Turquie est également partie prenante de l'arrangement de Wassenaar, en vigueur depuis le 12 juillet 1996 et signé par 42 États²⁶. Les guides de meilleures pratiques de contrôle et de limitation des exportations d'armement issus de cet arrangement visent des technologies à double usage, dont font partie les drones. Enfin, la Turquie est aussi signataire du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC, 25 novembre 2002)²⁷, prévu pour compléter le MTCR en limitant le développement de ce type de missiles. Théoriquement, les codes de conduite internationaux sont donc censés freiner la prolifération des aéronefs turcs.

Or la stratégie exportatrice turque est à contre-courant et s'appuie sur des facilités juridiques octroyées aux États souhaitant acquérir des équipements militaires inhabités par l'intermédiaire d'achats sur étagère²⁸. Si la Turquie a signé le Traité sur le commerce des armes (TCA)²⁹, elle ne l'a cependant toujours pas ratifié et bénéficie par voie de conséquence de contraintes moins strictes pour exporter ses drones. Arda Mevlutoglu, expert militaire turc, estime à ce titre que « la Turquie est en mesure de proposer des produits aux standards de l'OTAN, sans imposer de lourdes restrictions diplomatiques comme le font les pays occidentaux³⁰ ». En effet, la participation au MTCR et à l'arrangement de Wassenaar, la non-rati-

18. Voir « L'industrie de défense en Turquie », Advantis Consulting, <https://www.advantisconseils.com/img/yayindosya/defense-securltedosyafr-748.pdf>.

19. Baykar est une société privée connue pour produire et exporter le Bayraktar TB2 mais aussi le Bayraktar Akinci. À cet égard, il faut noter que le directeur technique de Baykar est Selçuk Bayraktar, gendre de Recep Tayyip Erdogan.

20. STM (Savunma Teknolojileri Mühendislik) est à l'origine des drones kamikazes Kargu et Alpague.

21. TAI (Turkish Aerospace Industries) développe notamment les drones MALE Anka-S et Aksungur. L'Anka-S vole grâce à une connexion satellitaire et peut tirer des roquettes laser.

22. Produit le drone MALE Karayel.

23. Émile Bouvier, « Les drones turcs en Ukraine, un succès aux forts enjeux diplomatiques », *Les clés du Moyen-Orient*, 16 juin 2022.

24. Voir <https://mtcr.info/partners/?lang=fr>.

25. Ayant une portée supérieure à 300 kilomètres et une charge utile supérieure à 500 kilogrammes.

26. Voir <https://onu-vienne.delegfrance.org/Arrangement-de-Wassenaar-971>.

27. Voir <https://www.nonproliferation.eu/hcoc/the-hague-code-of-conduct-in-the-middle-east/>.

28. Dans le secteur de l'armement, l'achat sur étagère consiste pour un État demandeur à acquérir un équipement, un drone militaire en l'occurrence, déjà produit et utilisé par un autre État, et à l'incorporer directement dans son arsenal national. Cette forme d'achat permet de s'équiper rapidement sans avoir besoin de posséder une compétence propre. Il permet à des puissances dénuées d'un certain savoir-faire militaire de détenir de l'armement fiable et utilisable immédiatement après l'achat.

29. Le Traité sur le commerce des armes (TCA) est un traité de contrôle et de limitation des armements adopté à l'ONU le 2 avril 2013. Cent onze États ont ratifié le TCA, en vigueur depuis le 24 décembre 2014, qui réglemente les ventes d'armes conventionnelles, dont les drones militaires, et vise à empêcher leur prolifération.

30. Cité par Céline Pierre-Magnani, « [Le drone, un outil d'influence pour la Turquie](#) », *La Croix*, 9 février 2022.

fication du TCA et la signature du HCoC confèrent à la Turquie une contrainte uniquement informelle. Il s'agit donc d'un avantage considérable pour elle face à ses concurrents, lui permettant d'axer sa stratégie sur le fleuron de son industrie de défense.

En effet, la compétitivité du modèle turc repose principalement sur le Bayraktar TB2. Ses caractéristiques et sa disponibilité sur le marché lui permettent de concurrencer à l'export le Reaper américain, référence en matière de drone de combat, bien que ces deux engins sans pilote soient difficilement comparables en termes de résultats recherchés et d'attributs³¹. Cependant, il peut être intéressant d'effectuer un parallèle entre ces deux aéronefs, sujets à une forte demande sur le marché dronique. L'entretien mené avec l'expert en guerre électronique Olivier Dujardin recoupe cette allégation. Selon ce dernier, « le TB2 peut être mis en fonctionnement à partir d'une portion de route ou d'un parking. Il n'a pas besoin d'une structure aéroportuaire imposante. Il est très basique donc il est facile à entretenir. Comme il n'a pas de liaison satellite, la logistique est simplifiée, il peut être mis en œuvre de manière assez simple. Il se montre très résilient dans son utilisation. Un Reaper est beaucoup moins résilient : on ne peut pas le mettre en fonctionnement à partir d'une route. Il demande beaucoup plus d'entretien. Il faut entretenir sa turbine, alors que le TB2 possède un simple moteur à piston³² ». Sa praticité, couplée à son prix de vente, le place au cœur de la stratégie voulue par la Turquie. De plus le faible coût qui le caractérise est un argument imparable pour les États acheteurs, pouvant l'éprouver au combat puis le remplacer sans grande difficulté. Rapide à produire et en quantité importante, son absence de technologie ultrasophistiquée le rend justement attrayant pour des armées nationales en quête de résultats opérationnels immédiats.

Le modèle dronique turc peut donc être considéré comme une véritable réussite qui l'encourage à continuer la vente de ses appareils sans retenue. Pivot essentiel de la stratégie d'influence turque, cette offensive est désormais visible sur l'ensemble du continent africain.

La diplomatie du drone par la Turquie : renforcer son influence en Afrique

Le modèle turc est performant et pragmatique. Il répond d'une part aux attentes des pays africains qui souhaitent résoudre leurs problèmes sécuritaires. Il constitue d'autre part un vecteur de la politique opportuniste du président Erdogan. La Turquie poursuit en effet une stratégie de conquête des marchés de défense africains grâce à ses exportations de drones³³. Aucune région africaine n'est laissée de côté par cette offensive militaro-commerciale turque. Elle est à l'œuvre principalement dans les zones de conflit fragilisant le continent et promeut son armement dronique dans une multitude d'États³⁴ comme le Soudan, le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Éthiopie, l'Algérie, le Togo, le Burkina Faso, le Tchad ou le

31. Le Reaper vole deux fois plus vite, pèse au moins trois fois plus lourd et peut rester quinze heures de plus en l'air que le TB2.

32. Entretien avec Olivier Dujardin, expert en guerre électronique chez CERBAIR et chercheur associé au Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R), 12 mai 2022.

33. « Armement. Les ventes de drones militaires, un vecteur de l'influence turque en Afrique », *Courrier international*, 15 octobre 2021.

34. Paul Melly, « [Turkey's Bayraktar TB2 Drone: Why African States Are Buying Them](#) », *BBC News*, 25 août 2022.

Niger³⁵. Dernièrement, l'Angola s'est renseigné à propos de l'achat futur de drones turcs³⁶, signe de leur attrait toujours très actuel auprès des États africains.

La nature des régimes africains intéressés par les drones turcs mérite de s'y attarder. Elle dénote le choix effectué par la Turquie de vendre prioritairement ses drones à des pays « alliés³⁷ » et de passer outre les sanctions internationales prononcées en fournissant de l'armement à des régimes sous embargo. Acheteur de matériel militaire turc, le Soudan subit pourtant un embargo sur les armes, décrété par l'Union européenne (UE) en 1994 et l'ONU en 2004³⁸. De même, la Libye est en principe tenue depuis 2011 de respecter des obligations identiques³⁹. En Afrique, la Turquie conclut notamment des contrats d'armement avec des juntes militaires, arrivées au pouvoir grâce à des coups d'État. À ce titre, les exemples ne manquent pas : le Tchad est une junta militaire depuis le 21 avril 2021, le Soudan est dirigé par le général Abdel Fattah al-Burhan depuis le 25 octobre 2021, et le Burkina Faso connaît la même situation depuis le 23 janvier 2022.

En Afrique, l'industrie dronique turque a notamment ciblé des États-pivots pouvant lui servir à terme de porte d'entrée pour étendre son influence dans des zones stratégiques : l'Éthiopie dans la Corne de l'Afrique, le Maroc et la Tunisie en Afrique du Nord, et le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de développer à présent cette triple focalisation, symptomatique du réalisme turc. Tout d'abord, le président Erdogan, sur son propre territoire comme à l'étranger, adopte une position intransigeante à l'égard des mouvements dissidents et n'hésite pas à aider certains partenaires étatiques en proie à cette menace, tels que l'Éthiopie par exemple où le matériel militaire turc a joué un rôle déterminant pour endiguer l'avancée rapide de la coalition rebelle durant la guerre du Tigré (en cours depuis le 3 novembre 2020)⁴⁰. En effet, l'armée nationale éthiopienne s'est dotée à partir de la deuxième moitié de l'année 2021 de drones militaires d'origine iranienne, chinoise⁴¹ et turque. Assez rapidement, cet apport s'est fait sentir sur le champ de bataille, les frappes de drones turcs ayant permis aux forces gouvernementales de reprendre le dessus militairement et de repousser la coalition sécessionniste emmenée par le Front de libération du peuple du Tigré (FLPT).

De plus, la méthode turque se déploie en exploitant les failles régionales. Au Maghreb, la Turquie cherche à concurrencer l'influence traditionnelle de la France⁴², l'ancienne puissance coloniale. Pour cela, elle mise notamment sur sa diplomatie du drone. Outil de *hard power*, le drone armé est un vecteur d'infiltration pour le *soft power* turc en Afrique à moyen

35. La Turquie et le Niger ont signé un accord de coopération militaire à l'été 2020. En termes d'armement, il porte sur la livraison à Niamey de drones TB2, d'avions et de blindés.

36. « [La Turquie mise sur ses drones pour renforcer ses liens avec l'Afrique](#) », *Arab News*, 15 décembre 2021.

37. Ashish Dangwal, « [No Bayraktar Drones For India; Turkish CEO Says Will Sell TB2 UAVs Only To Brotherly Nations Like Pakistan, Ukraine](#) », *The Eurasian Times*, 7 septembre 2022.

38. « Arms Embargoes », Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), <https://www.sipri.org/databases/embargoes>.

39. *Ibid.*

40. Wim Zwijnenburg, « [Ethiopia Now Confirmed to Fly Chinese Armed Drones](#) », PAX, 18 novembre 2021.

41. Vendus par les Émirats arabes unis.

42. Frida Dahmani et Larissa Samba, « Turquie-Maghreb : comment Ankara pousse ses pions », *Jeune Afrique*, 2 septembre 2020.

terme⁴³. Grâce à cette stratégie, la Sublime Porte exploite les tensions interétatiques régionales à son profit. À cet égard, l'aggravation des divisions à l'œuvre entre le Maroc et l'Algérie, qui a débouché sur la rupture de leurs relations diplomatiques en août 2021, en offre une illustration intéressante. Outre le désaccord historique entre les deux pays sur la question du Sahara occidental, leurs différends reposent sur l'accusation par Alger d'un soutien marocain au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), ou encore sur les nouvelles relations pacifiées entre le Maroc et Israël résultant des accords d'Abraham signés fin 2020, l'Algérie étant restée proche de la cause palestinienne et entretenant des liens amicaux avec l'Iran. Cette escalade diplomatico-militaire a profité aux industries de défense étrangères. En effet, elle a entraîné un réarmement des deux pays qui ont acquis des drones armés, turcs et américains du côté marocain, chinois du côté algérien⁴⁴. Pour se prémunir d'une éventuelle déstabilisation régionale à grande échelle, la Tunisie a également passé une commande turque pour s'équiper en drones Anka-S, produits par la société publique Turkish Aerospace Industries (TAI). Provoquant l'ire du royaume chérifien, son président Kaïs Saïed a récemment opéré un revirement diplomatique en se positionnant aux côtés de son allié algérien, lorsqu'il a reçu à Tunis, le 26 août 2022, le chef du Front Polisario⁴⁵, groupe indépendantiste sahraoui, Brahim Ghali.

Enfin, la Turquie accroît son emprise en Afrique de l'Ouest, où les groupes terroristes s'installent durablement. Au Burkina Faso, nouvel épicerie du djihadisme régional, le gouvernement, avant même le coup d'État militaire, avait fait le choix d'une dotation dronique aérienne de fabrication turque, mais également terrestre destinée au déminage. Les groupes djihadistes locaux⁴⁶ se sont spécialisés dans l'utilisation d'engins explosifs improvisés (ou IED pour *Improvised Explosive Devices*) pour saper la contre-insurrection étatique et semer la terreur. En réaction, l'État burkinabé s'est procuré des drones terrestres de déminage MEMATT de fabrication turque, pouvant être pilotés à cinq cents mètres de distance⁴⁷. Cette collaboration entre la Turquie et le Burkina Faso démontre la capacité de l'industrie de défense turque à diversifier son offre dronique, ne se reposant pas exclusivement sur l'exportation de drones aériens. Surtout, elle prouve la participation active de la Turquie au processus de prolifération de ce type d'armement sur le continent.

Ainsi, la stratégie dronique turque en Afrique s'appuie sur une base industrielle et technologique de défense (BITD) nationale cherchant à conquérir progressivement des parts de marché. Il s'agit de l'intention première des industries de défense, à savoir la poursuite de logiques purement économiques. En général, elles sont à ce titre peu scrupuleuses

43. Émile Bouvier, « [La "diplomatie du drone" : un instrument de hard-power au service du soft-power turc \(1/2\). Le développement de drones "made in Turkey", entre opportunité industrielle et nécessité opérationnelle](#) », *Les clés du Moyen-Orient*, 6 septembre 2021.

44. « [Le Maroc et l'Algérie s'équipent en drones de combats](#) », Franceinfo Afrique, 29 septembre 2021.

45. « [Sahara occidental : Tunis rappelle à son tour son ambassadeur au Maroc](#) », *Arab News*, 27 août 2022.

46. Les principaux groupes djihadistes actifs au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont Ansarul Islam, l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM).

47. Bastien Carris, « [Ouagadougou achète des drones de déminage turcs](#) », *Air&Cosmos*, 29 juillet 2021.

concernant les objectifs finaux de leurs clients⁴⁸. L'offensive dronique opérée par la Turquie en Afrique est donc mue par des logiques économiques et géostratégiques.

LE DRONE MILITAIRE, UN VECTEUR D'ENTRISME MULTIFORME

Un apport géostratégique indéniable

Parmi les compétiteurs stratégiques à l'influence grandissante en Afrique, la Turquie fait partie des plus ambitieux. En ce sens, elle se sert de son outil technologique et de propagande, les drones, pour s'immiscer progressivement sur le continent. Elle s'inspire principalement du modèle américain de maillage du territoire africain. En effet, les bases drooniques confèrent aux États-Unis une présence militaire pérenne. Entre 2007 et 2016, ils ont établi treize bases de drones en Afrique. Ce nombre a doublé en trois ans puisqu'en 2019, il a atteint vingt-sept bases⁴⁹. La Turquie dispose, quant à elle, de bases de ce type en Libye⁵⁰ dans le nord-ouest du pays (Mitiga, Khoms, Al-Watiyah et Misrata)⁵¹. Elle mise sur un quadrillage ciblé du territoire dans le but de préserver ses propres intérêts et de montrer l'étendue de sa force de frappe aux autres puissances impliquées en Libye.

En effet, l'utilisation des drones en terrain africain constitue, plus largement, un prétexte utile servant une lutte plus globale entre des puissances non africaines, dont la Turquie, qui utilisent cet espace géographique pour bâtir leur propre hégémonie. À titre d'exemple, durant la bataille de Tripoli (4 avril 2019-5 juin 2020), les Émirats arabes unis ont livré des Wing Loong II chinois à l'armée nationale libyenne (ANL)⁵² avec l'objectif affiché de contrer le GUN (gouvernement d'union nationale) soutenu par la Turquie et à l'idéologie proche des Frères musulmans. Ces derniers sont les ennemis politiques historiques de la monarchie émiratie, considérant tout processus électoral ou démocratique comme une menace existentielle à sa survie. La livraison de drones de combat aux milices locales par la Turquie et les EAU a constitué le symbole de cet affrontement de puissances. En effet, malgré un réchauffement de leurs relations diplomatiques fin 2021-début 2022, les deux États ont entretenu des liens compliqués depuis les Printemps arabes. D'ailleurs, on peut comparer leurs héritages arabe et ottoman, leurs objectifs géopolitiques opposés dans la Corne de l'Afrique, en Égypte, dans le Golfe, en Syrie et donc en Libye, ou encore leurs

48. Entretien avec Nathaniel Allen, professeur adjoint pour les études de sécurité, chargé de superviser la programmation académique du Centre d'études stratégiques de l'Afrique sur la cybersécurité et les opérations de soutien de la paix, 22 novembre 2021.

49. Océane Zubeldia et Pierre Bourgois, « Drones et technologies à l'ère de la lutte contre le terrorisme au Sahel et dans le bassin du lac Tchad » avec l'intervention d'Erick Sourna Loumtouang, webinaire, IRSEM, 23 mars 2022.

50. Aude Thomas, *Confrontation turco-émiratienne en Libye : le drone, nouvel atout stratégique*, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), juin 2021.

51. Le nord-ouest libyen fut pendant la deuxième guerre civile libyenne (16 mai 2014-23 octobre 2020) le fief du gouvernement d'union nationale (GUN) soutenu par la Turquie. Cette dernière occupe également une base militaire en Somalie depuis 2017.

52. Aude Thomas, *Confrontation turco-émiratienne en Libye : le drone, nouvel atout stratégique*, op. cit.

visions politiques contraires entre la monarchie familiale émiratite et la république autoritaire turque fondée sur une idéologie islamo-nationaliste.

Leur rivalité a été révélée au grand jour en Libye. En fournissant notamment des drones aux forces irrégulières, ces deux puissances se sont affrontées par le biais de groupes armés non étatiques⁵³. De plus, le territoire libyen est hautement stratégique grâce à sa position méditerranéenne ouvrant sur l'Union européenne et à ses ressources pétrolières, les plus importantes du continent africain. Le pétrole libyen est un enjeu prioritaire pour la Turquie, d'autant plus que les principaux terminaux pétroliers du pays se situent dans l'est libyen, fief de l'ANL qui échappe au contrôle des acteurs pro-turcs. Les champs gaziers localisés dans l'est de la Méditerranée représentent également un enjeu géoéconomique important, la Turquie et le GUN ayant conclu le 7 novembre 2019 un accord portant sur l'accès de la Turquie à la zone économique exclusive (ZEE) libyenne en échange de son aide militaire. Stabiliser la Libye est vital pour le président Erdogan, car il cherche à sécuriser son partenariat économique⁵⁴ noué avec les autorités libyennes avant la guerre civile. Alors que l'élection présidentielle en Turquie aura lieu en juin 2023, la situation économique du pays anatolien inquiète le clan Erdogan, avec une inflation record s'établissant à 80 % au mois d'août 2022 et une dévaluation de la livre turque par rapport au dollar de 55 % entre septembre 2021 et septembre 2022⁵⁵. Il a donc besoin de la profondeur géostratégique et économique offerte par le territoire libyen.

Par l'intermédiaire des drones militaires, la Turquie a pu dévoiler ses capacités tactiques en conditions réelles. L'emploi différencié sur le terrain des drones armés chinois et turcs a démontré la supériorité de ces derniers en termes de guerre électronique⁵⁶, en tout cas sur le champ de bataille libyen. Grâce au caractère mouvant et imprévisible des drones turcs qui quadrillaient le territoire et opéraient en l'air à la manière d'avions de combat, ils ont pu inverser le rapport de force à partir de juillet 2019 en frappant le centre de commandement de l'ANL à Jufra⁵⁷, situé dans la partie nord du pays. Les Wing Loong II ont souffert de la manœuvre turque consistant à déployer des drones sur des zones très différentes. Ils ont effectué des frappes en dehors de la Tripolitaine (région couvrant le nord-ouest du pays) et ont appuyé les forces terrestres grâce à des missions ISR (*Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*)⁵⁸. De plus, les drones chinois ont manqué de doctrine opérationnelle d'emploi et d'intégration des systèmes ISR et C2 (commandement et conduite)⁵⁹. En réalité, le terrain libyen a servi de laboratoire grandeur nature aux drones turcs, et a largement orienté la stratégie dronique de l'armée d'Erdogan en Syrie lorsqu'elle a lancé l'opération « Bouclier du printemps » (27 février-6 mars 2020) pour frapper le régime de Bachar al-Assad et ses alliés à Idleb dans le nord-ouest du pays. Les interventions en Libye et en Syrie sont donc

53. Cinzia Bianco et Asli Aydıntaşbaş, « La rivalité entre la Turquie et les Émirats arabes unis et la refonte du Moyen-Orient », European Council on Foreign Relations, 12 juillet 2021.

54. Tarek Megerisi. « [Les enjeux géostratégiques de la guerre civile en Libye](#) », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 12 juin 2020.

55. Blandine Lavignon, « [Turquie : les prix en hausse de 80 % sur un an, un record depuis 1998](#) », Libération, 5 septembre 2022.

56. Nathaniel Allen, « [L'Afrique à l'épreuve des nouvelles formes de cybercriminalité](#) », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2 février 2021.

57. Aude Thomas, *Confrontation turco-émiratite en Libye : le drone, nouvel atout stratégique*, op. cit.

58. *Ibid.*

59. Entretien avec Nathaniel Allen, cité.

sensiblement liées. Elles témoignent d'une volonté d'utilisation et de perfectionnement par étapes de ses nouveaux systèmes.

De plus, les supplétifs turcs ont pu constater les réussites et les lacunes des drones déployés sur le terrain. Il s'agissait, au bénéfice de l'industrie de défense turque, d'un retour d'expérience instantané sur la qualité de sa flotte de drones. En accumulant de l'expérience au combat sans être forcément pilotés par des éléments turcs, les drones acquièrent une légitimité en matière opérationnelle leur octroyant une certification implicite, gage de qualité à l'international. Cette situation permet également à la Turquie de remplir des objectifs stratégiques plus larges sur le continent africain. Elle peut, selon la doctrine américaine de « leadership en retrait⁶⁰ », occuper le terrain sans l'envahir⁶¹ de manière formelle.

Par ailleurs, des formateurs militaires et des pilotes de drones turcs seraient actuellement présents en Éthiopie⁶², l'armée fédérale ne disposant pas des compétences nécessaires au pilotage des Bayraktar TB2. Si cette information était confirmée, elle constituerait une porte d'entrée pour le renseignement militaire turc dans la Corne de l'Afrique, endroit géostratégique d'importance capitale pour la sécurité régionale et le commerce maritime mondial. Concernant les drones turcs en Libye, ils ont freiné considérablement les espoirs du maréchal Haftar (ANL) de conquérir Tripoli et ont renforcé la crédibilité du matériel turc.

Un moyen de conquête géoéconomique ou une opportunité isolée ?

Ouvrant des opportunités militaro-stratégiques, le drone militaire turc fait également partie intégrante d'une stratégie globale comprenant un volet géoéconomique. Il est l'élément déclencheur pour des investissements civils à plus long terme. Autrement dit, lorsque la Turquie met en valeur son savoir-faire dronique, elle a en toile de fond d'autres ambitions.

Parmi les puissances mondiales intermédiaires, la Turquie est à ce titre particulièrement impliquée sur le continent africain. Elle y adopte une double stratégie combinant *soft power* et *hard power*⁶³. L'exportation de sa « puissance douce » (ou *soft power*, le pouvoir de convaincre) se caractérise par le développement d'un réseau d'ambassades⁶⁴, plus d'une quarantaine en Afrique, par l'expansion de sa compagnie aérienne nationale Turkish Airlines qui dessert une soixantaine de destinations sur le continent, mais se concrétise aussi par la construction de mosquées financées par l'État turc et idéologiquement proches de ce dernier⁶⁵. Enfin, la Turquie axe sa politique africaine sur la mise en place de missions huma-

60. Philippe Hugon et Naïda Essiane Ango, « Les armées nationales africaines depuis les indépendances : essai de périodisation et de comparaison », *Les notes de l'IRIS*, avril 2018.

61. Erick Sourna Loumtouang, « La guerre vue du ciel : l'usage des drones en terrain africain », *A contrario*, 29 (2), 2019, p. 99-118.

62. « [Éthiopie : la Turquie a-t-elle fourni des drones ?](#) », *op. cit.*

63. Sümül Kaya, *La stratégie multisectorielle turque en Libye : Porte d'entrée en Méditerranée orientale et en Afrique*, Étude 100, IRSEM, novembre 2022.

64. Zeliha Elicaçık, Metin Erol, « [Il existe un modèle de partenariat très particulier entre la Turquie et l'Afrique](#) », Agence Anadolu, 24 mai 2022.

65. C dans l'air, « [En Afrique, l'influence croissante de la Chine et de la Turquie](#) », 7 février 2022.

nitaires et sur des relations commerciales durables⁶⁶. Concernant sa stratégie commerciale en Afrique, la Turquie mise sur un rapport qualité-prix avantageux lui octroyant la réputation d'un compromis parfait entre des produits européens coûteux mais de bonne qualité et des produits chinois peu coûteux mais de qualité moindre. Ainsi, le continent africain représente 10 % des exportations turques⁶⁷. Le *soft power* turc en Afrique est donc une composante essentielle de sa stratégie sur le continent.

En réalité, ce *soft power* sert de porte d'entrée au développement d'un véritable modèle économique centré sur l'exportation d'armement dronique. Partant de ce constat, la stratégie dronique de la Turquie en Afrique se situe à mi-chemin entre le *soft power* et le *hard power*. En effet, les drones militaires entraînent des opportunités économiques. Les arguments financiers à se doter de drones turcs ont largement emporté l'adhésion des gouvernements africains. C'est exactement ce qu'il s'est passé en Éthiopie durant la guerre du Tigré. Les besoins rapides du gouvernement en drones armés l'ont poussé à acheter sur étagère des drones turcs, une aubaine pour l'industrie de défense turque. D'autant que l'Éthiopie, à l'instar de nombreux États africains, ne possède pas un budget de défense illimité⁶⁸.

De plus, les retombées économiques ne se limitent pas aux seules ventes de drones. D'une part, lorsqu'un État cède ses drones à un pays, il s'ouvre un champ de possibilités commerciales, civiles ou militaires, bien plus large. D'autre part, acheter des drones à un État ne suffit pas à savoir s'en servir. L'État exportateur ne se contente pas de fournir l'équipement militaire mais peut également assurer la formation des pilotes ou encore la maintenance, aux frais de l'État acheteur. Le drone est donc une opportunité pour l'État producteur, espérant gagner de l'argent grâce à une coopération de défense à long terme. À titre d'exemple, la vente de drones turcs aux forces éthiopiennes s'est accompagnée d'une coopération plus globale. En effet, les Bayraktar TB2 ont constitué le point d'accroche pour la signature à l'été 2021 d'un accord de coopération militaire entre la Turquie et l'Éthiopie, ne se résumant pas simplement à l'envoi de drones de combat. À la suite de cet accord, « le montant des exportations de défense de la Turquie vers l'Éthiopie a été multiplié par deux cent cinquante⁶⁹ ». De plus, il est à noter que dans un cadre plus global la Turquie a depuis 2006 multiplié par sept ses exportations d'armement dans le monde⁷⁰.

Cette progression fulgurante est également due à l'excellente propagande vantant ses équipements militaires. En effet, la Turquie maîtrise parfaitement les moyens de communication modernes et sait intelligemment mettre en valeur ses innovations technologiques. En Libye, elle a profité de sa présence militaire pour effectuer une opération marketing retentissante. Instrumentalisant le chaos libyen, elle a expérimenté des drones autonomes, les Kargu-2. Il s'agissait de montrer la compétence de la Turquie dans les systèmes létaux autonomes. L'industrie de défense turque, soutenue par son gouvernement, n'a pas hésité à considérer le conflit libyen comme une occasion à saisir. Le drone Kargu-2, produit par la compagnie turque STM, a été selon l'ONU utilisé en Libye en 2020. Il s'agissait du premier

66. Sébastien Abis, « [Quand la Turquie sème en Afrique](#) », IRIS, 6 novembre 2020.

67. *Ibid.*

68. Entretien avec Nathaniel Allen, cité.

69. « [Éthiopie : la Turquie a-t-elle fourni des drones ?](#) », *op. cit.*

70. Céline Pierre-Magnani, « [Le drone, un outil d'influence pour la Turquie](#) », *op. cit.*

cas de système d'arme létale autonome (SALA) recensé sur un champ de bataille dans le monde⁷¹. En définitive, le président Erdogan perçoit le drone comme une manière de légitimer la présence turque en Afrique. Une présence à la fois militaire, politique, économique et diplomatique⁷².

CONCLUSION

Le président Erdogan répète souvent que « le monde est plus grand que [les] 5 [membres permanents du Conseil de sécurité à l'ONU]⁷³ ». Variant constamment ses alliances au gré de la conjoncture internationale et de la situation intérieure de son pays, il cherche à promouvoir un monde multipolaire et à dépasser la domination des puissances traditionnelles. La stratégie dronique turque est à ce titre révélatrice d'une volonté expansionniste aux objectifs multiples. Grâce à un modèle d'exportation abouti, Ankara se positionne comme un compétiteur géostratégique et géoéconomique de premier plan en Afrique, venant concurrencer les puissances historiquement influentes comme les États-Unis ou les anciennes puissances coloniales européennes. Cependant, la Turquie ne possède pas le champ libre sur le continent et voit ses velléités hégémoniques contestées par d'autres acteurs étatiques comme la Chine, à l'influence discrète mais incontournable, ou la Russie, engagée dans une guerre informationnelle efficace. Il ne faut pas négliger non plus l'action des Occidentaux qui reste prépondérante, ces derniers n'ayant absolument pas l'intention d'abandonner leurs nombreux intérêts en Afrique.

Charles Joseph a été assistant de recherche au sein du domaine « Armement et économie de défense » de l'IRSEM d'octobre 2021 à septembre 2022. Il est étudiant en Master 2 Géostratégie, défense et sécurité internationale (GDSI) à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Contact : charles.joseph@outlook.fr

71. Lettre adressée à la présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, 8 mars 2021.

72. Sümül Kaya, *La stratégie multisectorielle turque en Libye*, op. cit.

73. Ayvaz Çolakoglu, « *Erdogan : "Le monde est plus grand que cinq"* », Agence Anadolu, 22 décembre 2017.